

VILLE DE COGNAC (CHARENTE) EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 21 juillet 2011	Conseillers en exercice : 33 présents : 26 pouvoirs : 7 Votants : 33 Abstentions : 0 voix pour : 33 voix contre : 0
--	---

Aujourd'hui jeudi 21 juillet 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 13 juillet 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - Mme Adjoua KOUAME - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) - Mlle Brigitte BONNEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET) - M. Bernard CHAMBAUDRY (donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER) - Mme Dominique CHARMENSAT (donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK) – M. Gérard DELIGNE (donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN) - M. Jérôme MOUHOT (donne pouvoir à M. Michel JAYAT) – Mme Dominique HALLEY (donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT) -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL VILLE	2011.114
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	

Comme suite aux recrutements, aux avancements de grade et promotions internes, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs avec effet au 1^{er} juillet 2011 dans les conditions suivantes :

CREATIONS DE POSTES DE TITULAIRES
Filière administrative - 1 poste de rédacteur principal - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
Filière Sanitaire et Sociale - 1 poste de rééducateur de classe supérieure
Filière technique - 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe - 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
Filière sportive - 1 poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe
Filière sécurité - 1 poste de brigadier chef principal
Filière culturelle - 1 poste d'assistant de conservation de 2ème classe - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
Filière animation - 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la proposition du rapporteur et précise que les crédits sont inscrits au budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

